

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Fourniture et pose d'une climatisation – Restaurant Scolaire

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de poser une climatisation dans les deux salles du restaurant scolaire par deux systèmes indépendants,

Considérant la proposition établie par la Société MAF Froid & Cuisine Pro (69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON) pour un montant de 10 627 € HT, soit 12 752,40 € TTC, en vue de la pose d'une climatisation dans les deux salles du restaurant scolaire par deux systèmes indépendants.

DECIDE

- Article 1 De signer un bon de commande avec la Société MAF Froid & Cuisine Pro (69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON) pour un montant de 10 627 € HT, soit 12 752,40 € TTC, en vue de la pose d'une climatisation dans les deux salles du restaurant scolaire par deux systèmes indépendants.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 07-08-2024

Le Maire,
Raymond DURAND

